



Le petit journal

Bucey en Othe

Juin 2014



Chères Bucetennes, chers Bucetons,

De nombreux événements ont eu lieu depuis notre dernier édito.

D'abord les élections municipales : vous m'avez renouvelé votre confiance et je vous en remercie.

Conformément à nos promesses, notre conseil s'est engagé non seulement dans la construction de notre commune mais aussi dans ce qui est le moteur de notre devenir, l'intercommunalité dans deux axes bien distincts : le premier, l'école, avec le concours de Laurence Lamalle, 2^{ème} adjoint, qui a été élue Présidente du SIGRS ; le deuxième, la Communauté de communes, dans laquelle j'ai été élu vice-président en charge de l'action et du développement social, épaulé dans cette entreprise par Martine Catérino, 1^{er} adjoint, qui a intégré la commission sociale.

Plus que jamais, notre conseil est déterminé à investir et entreprendre. A ce titre vous constaterez que sous la tutelle d'Aurélio Vicquery, 3^{ème} adjoint, les travaux de la mairie sont en bonne voie de réalisation. Ils seront achevés cet été. De même, les travaux de sécurité voirie seront réalisés dès que le Conseil général aura procédé à la remise en état du CD 15, intervention programmée entre le 15 août et le 15 septembre.

Cependant, je voudrais vous faire part de mes inquiétudes. Dans une commune de 448 habitants, la gestion et l'animation ne peuvent être l'objet que du seul engagement de quelques bénévoles. C'est l'affaire de toutes et de tous. Ensemble, nous pouvons faire de notre village un lieu de bien-être. Isolés, nous sommes voués à l'épuisement et à l'échec.

J'en appelle à la bonne volonté de chacun et chacune d'entre vous pour s'investir dans la dynamique de notre village.

Pour vous, notre conseil s'est engagé, votre devoir de citoyen est de nous épauler et nous soutenir. C'est ensemble que nous réussirons. D'avance, nous vous remercions.

Pascal DESROUSSEAUX

L'ECOLE

Les nouveaux rythmes scolaires, comme la loi l'exige, prendront effet à la rentrée de septembre. Il a été décidé en concertation avec les Maires des trois communes, le SIGRS, les enseignants, l'équipe d'animation et les représentants des parents d'élèves d'instaurer une plage horaire de 45 minutes par jour pour des activités périscolaires.

Pour les enfants de l'école maternelle, cette plage horaire se situera de 13 h 30 à 14 h 15 et pour les élèves de l'école élémentaire de 16 h 15 à 17 h.

Marie-Pierre Bréhaudat, Directrice du centre de loisirs, coordonnera la mise en place de ces activités qui devront avant tout rester ludiques. Les frais engendrés par cette nouvelle organisation seront financés par le SIGRS, les communes et par une participation des parents. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur des Bucetons bénévoles qui apporteront leur savoir-faire auprès des enfants : Monsieur et Madame Poisson ainsi que Madame Claerebout.

INFOS PRATIQUES

Recensement : le dernier recensement a eu lieu début 2013. On dénombre 448 habitants. Vous pourrez constater l'évolution de Bucey grâce à l'article de Robert Poisson intitulé « Connaître son village » pages 10 et 11.

Le poney club de Bucey en Othe continue son activité et accueillera dès le 8 juillet une nouvelle monitrice, Justine. En juillet, séances à thèmes avec Pony-Games, Equifun, Equifeel, hunter, trec etc...

La salle des associations : la touche finale de cette salle a été apportée par la confection de rideaux. Nous remercions vivement nos trois couturières : Madame Poisson, M.Thérèse Deschamps et Nicole Bard.

Rappel des horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi de 9 h à 18 h

Jeudi de 9 h à 13 h

Samedi en semaine impaire de 9 h à 12 h 30

Le secrétariat sera fermé du 21 au 27 juillet et du 15 août au 31 août.

DATES A RETENIR

14 juillet	journée festive, défilé, repas champêtre, retraite aux flambeaux, feu d'artifice
21 septembre	journée du Patrimoine
4 octobre	loto organisé par les membres du CCAS
15 novembre	concert organisé par l'ASPBO : « Les violons à l'honneur »

Règles de bon voisinage à respecter impérativement

Nous sommes au regret de constater la recrudescence de plaintes pour règles élémentaires de savoir-vivre non respectées.

La vie associative d'une commune impose quelques règles qu'il convient de respecter si l'on veut préserver les bonnes relations de voisinage. Je vous rappelle pour mémoire les règles de bienséance en vigueur dans notre commune et éditées dans le journal de Bucey édition Mai 2007 et rappelées en octobre 2012 :

LE BRUIT :

Tout bruit excessif (tapage diurne ou nocturne) sans nécessité ou dû à un manque de précautions, quelle que soit l'heure, est passible d'une contravention. La confiscation de la source de bruit est possible.

L'utilisation d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage de par leur bruit (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies, perceuses, raboteuses...) n'est possible que dans les horaires suivants :

Du lundi au vendredi	8h30 à 12h	14h30 à 19h30
Le samedi	9 h à 12h	15h à 19h
et est donc INTERDITE les dimanches et jours fériés.		

LES ANIMAUX :

Les aboiements d'un chien peuvent être sanctionnés de « tapage diurne ou nocturne ».

Un chien errant peut être placé en fourrière sur décision du Maire.

LES PLANTATIONS :

Les arbres de plus de 2 m de haut sont à mettre à 2 m de la limite de propriété, sinon à 0,5m. Le Maire peut obliger les riverains à élaguer à leurs frais les arbres qui avancent sur l'emprise des voies.

LES DECHETS : Nous vous informons que l'ancienne décharge (carrière) est fermée et que tout dépôt est strictement interdit.

LES CHARDONS doivent être détruits par les propriétaires du terrain.

De manière générale je vous encourage à avertir votre entourage de toute nuisance exceptionnelle que vous seriez susceptible de causer. La communication et le respect mutuel d'autrui sont les règles d'or du savoir-vivre.

AU FIL DU TEMPS

Décès de Monsieur Michel FOUR le 9 décembre 2013.

Naissance de Gabriel LE 23 mai 2014 chez Monsieur Alexis COUPET et Madame Julie FEVE au 4 rue des A.F.N.

Mariage de Madame Isabelle SIMONNET et de Monsieur Nicolas HARLAUT le 31 mai 2014 à Asfeld (Ardennes).

ANNIVERSAIRE

Madame Andrée THIEBAUT, bien connue des Bucetons, a fêté ses 100 ans le 12 janvier 2014 à Champagnole dans le Jura. Originnaire de Reims, elle s'est installée à Bucey après son mariage avec Octave THIEBAUT le 19 février 1938. Comme toutes les épouses d'agriculteur, elle a passé toute sa vie à travailler durement à la ferme. Le couple a eu le bonheur d'avoir cinq enfants : André, René, Yves, Louise et Odette. Veuve depuis le 2 janvier 1991, elle a aujourd'hui huit petits-enfants, vingt et un arrière-petits-enfants et neuf arrière-arrière-petits enfants.



Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Bucey en Othe

L'ASPBO a proposé en ce début d'année deux concerts sur le thème « Musiques du Monde » et a accueilli deux formations : Musique russe et Gospel. La première a embarqué le public pour « Un voyage en Russie » grâce à deux musiciennes virtuoses (une accordéoniste et une saxophoniste). La deuxième « Couleurs Gospel » haute en couleurs a transmis à l'auditoire énergie et émotions. L'ASPBO a organisé ces concerts au profit de la restauration de la statue de St Jacques le Majeur et du tableau Le Martyr de St Jacques, une huile sur toile.



MERVEILLEUSE JOURNEE DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES

Les anciens élèves s'étaient donné rendez-vous le 1^{er} juin dans la cour de leur école. Comme pour une rentrée des classes, ils sont tous arrivés à l'heure. Les retrouvailles ont été encore plus chaleureuses qu'à la première réunion de 2013 car les visages étaient bien reconnus. Cinq nouveaux étaient venus rejoindre les membres.

Avant les agapes, un apéritif a été pris sous un barnum où des bénévoles avaient déposé les salés qu'elles avaient cuisinés. Puis chacun s'est choisi une place à table. Les plus âgés avaient été gâtés, on leur avait installé des fauteuils.

La présidente, Réjane a accueilli les invités puis l'Assemblée Générale a entériné les décisions prises lors de l'Assemblée Constitutive de l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de Bucey-en-Othe. La mairie a été remerciée pour la subvention qui a couvert l'achat de la vaisselle. Une pensée a été adressée envers Roger Delooz.

Le buffet réalisé par le boucher Michel Leroy a été très apprécié ainsi que le bon pain du boulanger de Fontvannes Dominique Carbonnot. Après le dessert, Réjane a proposé un jeu de questions bien sélectionnées puisque les réponses ont déclenché bien des rires. Aidée d'Angélique Dolat, elle a ensuite distribué des récompenses à tous les gagnants.



Vous présente son nouveau Conseil d'Administration



Assis, de gauche à droite : Marie-Claire FAUCONNIER, Lucette BEROST, Dominique LERAYER, Rolande CLAEREBOU, Rozenn VILLANÉ, Christophe VERNIER,

Debout, de gauche à droite : Jean-François VILLANÉ, Amélie MAGNANI, Monique LERAYER

Les dates des prochaines manifestations seront fixées début septembre.

Nous vous invitons tous, ados, jeunes et moins jeunes à vous joindre à nous pour qu'ensemble nous puissions mieux répondre aux attentes de notre village et mieux préparer les animations courantes :

- St Eloi
- Marché de Noël
- Carnaval
- Chasse à l'œuf
- Jeux Médiévaux
- Et autres

Vous avez des idées ? Vous voulez nous aider ?

Contactez : Rolande CLAEREBOU - Présidente au 06 28 06 37 12 ou rolandeclaerebout@hotmail.fr

L'ASSEMBLEE GENERALE DU FC BUCEY



L'assemblée générale a eu lieu le 21 juin pour élire le nouveau C.A. : Michel Prunier reste Président ainsi que J.Paul vice-président rejoint par une vice-présidente, Armelle. Annie conserve son poste de trésorière. Une nouvelle secrétaire est élue, Caroline, elle sera épaulée par Bruno.

LA GALETTE DES AINES

Invités par le Maire et les membres du CCAS, les aînés ont tiré les rois dans une ambiance musicale animée par Aurélio Vicquery et Roland Petit, accordéoniste renommé. Les participants ont dansé et repris en chœur les airs d'autrefois.



Des Bucetons qui s'illustrent

Une collection certainement unique en France et elle se trouve dans notre village de Bucey en Othe chez Sylvie et Alain BREITNER.

Cette collection a commencé un jour de Noël 2006 lorsque Madeleine a donné une tasse de sa maman à Sylvie. C'était une véritable Limoges (voir photo jointe), avec une forme tout à fait spéciale, avec des motifs floraux ce qui sera le thème général. La "Bolophilie" était née sans le savoir.

De vide- grenier en vide- grenier, au début dans l'Aube, puis l'Yonne, la Hte Marne, La Seine et Marne..nous voilà maintenant à parcourir l'Orléanais, la Nièvre et toutes les brocantes lors de nos vacances dans les départements français. Le plus éloigné reste à ce jour celui de Savigneux dans la Loire qui se tient le 11/11.

Nous voilà avec une centaine de tasses *, puis deux cent, puisMille. On pensait s'arrêter en organisant une manifestation qui se serait appelée " 1000 tasses ... mille cafés "... l'histoire ne retiendra pas cette date.

Il faut alors aménager une pièce de la maison du 7 de la croix st Abdon dédiée à cette collection. Les bleues avec les bleues, les roses avec les roses, les plus belles (selon nos critères), les Anglaises , les Allemandes, les Chinoises, les tasses que nos amis nous offrent etc....

C'est Sylvie qui range tout ça, Alain s'occupe de monter les vitrines et la place commence à lui manquer ...Et oui car à ce jour ...Il y a **2600 modèles différents** qui font notre fierté quand l'Est Eclair, Canal 32, France 3 CA viennent les filmer.

Au fil des années nous devenons plus difficiles et ne ramenons que de très belles pièces. La plus ancienne datant de l'ère Napoléonienne (voir photo).

Aucun livre n'existe sur le sujet mais Sylvie envisage de faire un blog sur Internet quand l'heure de la retraite arrivera.

Pour finir, nous invitons tous les Bucetons qui le souhaitent à visiter notre collection et si l'un d'entre vous nous apporte une tasse que nous ne possédons pasalors nous commencerons une vitrine : " Dons des habitants de Bucey en Othe ".



CONNAÎTRE SON VILLAGE

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

(Sources : Ldh/EHESS:Cassini jusqu'en 1999; puis INSEE à partir de 2004)

Seul un historien confirmé saurait analyser précisément cette évolution . Peu de sources remontant à la fin de l'Ancien Régime . Il faut extrapoler . J'ai identifié 40 hommes - chefs de famille- ayant signé deux documents intéressants :

- une supplique adressée à Monseigneur l'Intendant de la Province frontière de Champagne le **18 avril 1786** . Il s'agit de protester contre les agissements du Marquis des Réault qui entend d'eux « reconnaissance et paiement de 29 années de redevance < concernant la forêt> si mieux n'aiment restituer leurs bois pour être réunis au domaine de la Seigneurie de Bussey ».

- **Trois ans plus tard** , le Cahier des Doléances de la Paroisse .

Tous recoupements faits,à partir de ces documents, on peut alors estimer la population à environ 350 personnes.

Des 357 habitants de 1793, au cœur de la Révolution, le nombre d'habitants grimpe à **508** , son plus haut niveau , **en 1838, sous la Monarchie de Juillet** . Les causes peuvent en être diverses : augmentation des naissances, meilleure hygiène, amélioration des conditions économiques de la petite paysannerie .

Ensuite , la décroissance semble inéluctable **À chaque période de cinq années correspond une diminution d'une dizaine, parfois d'une vingtaine d'habitants**. Faut-il en accuser cette **désertion des campagnes** qui correspond à une industrialisation du pays, avec des entreprises qui manquent de bras, et un appel d'air vers la ville ?

Certes, on remarque **une petite remontée sous le second Empire , entre 1851 et 1866**.

Puis , semblant irréversible, de nouveau la décrue . **À l'orée du XXème siècle**, on passe **sous les 400 habitants** . pour atteindre **à peine plus de 300** à la veille de la Grande Guerre . La saignée se fait cruellement ressentir : **en 1921, il n'y a plus que 271 Bucetons et Bucetennes...**

Durant plus de cinquante ans , **on se tient à moins de 300, avec en 1936, un étiage confirmé en 1975 ; respectivement 241 puis 221 habitants** .

Il faudra attendre **la fin des « Trente Glorieuses »** pour que s'inverse le mouvement. De **1975 à 1982 la population « bondit » à 317** . On revient vers des campagnes où sont proposés des biens vacants , des maisons dont on prendra le temps d'améliorer le confort. Et, bien moins onéreux qu'en ville , les premiers lotissements qui cernent le village . **De 1982 à 2006, encore une centaine de nouveaux venus . En 2011, nous étions 439,**

RP. juin 2014

Evolution de la population de Bucey-en-Othe

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
357	422	420	401	484	506	486	485	456

1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
462	479	483	449	431	405	400	400	392

1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
363	356	335	271	316	311	241	259	279

1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2008	2011
273	224	221	317	341	341	407	426	439

Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1991 puis Insee à partir de 2004

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 29 MARS 2014.

Le 29 mars 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents : Karim TENNAH (jusqu'à 10h45, puis pouvoir donné à Jean-Louis PFEIFFER), Martine CATERINO, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Laurence LAMALLE, Claude MARMIER, Jean-Louis PFEIFFER, Aurelio VICQUERY, Nicole BARD, Anne LAUGIER, Jacky HANCKE.

Absents excusés : Karim TENNAH (à partir de 10h45).

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

Séance ouverte à 9 H 30.

1- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DESROUSSEAUX Pascal, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Mme MARMIER Claude a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. ELECTION DU MAIRE :

2.1. Présidence de l'assemblée :

M. Aurélio VICQUERY, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'Assemblée.

Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Monsieur DESROUSSEAUX se propose pour ce poste.

2.2. Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Bulletins blancs : 2

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M DESROUSSEAUX Pascal : huit voix (8)

M TENNAH Karim : une voix (1)

2.3. Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur DESROUSSEAUX Pascal a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Monsieur DESROUSSEAUX propose la candidature de Madame CATERINO Martine. Monsieur TENNAH se propose également.

3.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Bulletins blancs : 2

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme CATERINO Martine : quatre voix (4)

M. TENNAH Karim : cinq voix (5)

3.2. Résultat du deuxième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Bulletins blancs : 2

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme CATERINO Martine : quatre voix (4)

M. TENNAH Karim : cinq voix (5)

3.3. Résultat du troisième tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

Mme CATERINO Martine : quatre voix (4)

M. TENNAH Karim : cinq voix (5)

3.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. TENNAH Karim a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

4. ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Monsieur DESROUSSEaux propose la candidature de Madame CATERINO Martine comme deuxième adjoint.

4.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau: 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme CATERINO Martine : huit voix (8)
Mme LAMALLE Laurence : trois voix (3)

4.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Mme CATERINO Martine a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.

5. ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Monsieur DESROUSSEAU propose la candidature de Madame LAMALLE Laurence comme troisième adjoint.

5.1. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
Nombre de bulletins déclarés nuls par le bureau : 2
Majorité absolue : 6
A obtenu :
Mme. LAMALLE Laurence : neuf voix (9)

5.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Mme LAMALLE Laurence a été proclamée troisième adjoint et immédiatement installée.

6. Délégations aux adjoints

Monsieur TENNAH Karim est délégué pour :

- La gestion technique des bâtiments communaux,
- Le suivi administratif des dossiers,
- La voirie,
- La sécurité.
-

Madame CATERINO Martine est déléguée pour :

- la gestion technique du cimetière,
- les actions sociales,
- l'eau et l'énergie,
- la vie associative et sportive

Madame LAMALLE Laurence est déléguée pour :

- l'éducation,
- les fêtes et cérémonies,
- la communication,
- le fleurissement et l'environnement.

7. Titulaires et délégués auprès des syndicats intercommunaux

Vote à l'unanimité 11 voix sur 11 pour l'ensemble des élus concernant les commissions ci-dessous.

SDEA (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube) :

Pascal DESROUSSEAUX, titulaire,
Martine CATERINO, suppléant.

SIGRS-RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

Nicole BARD, titulaire,
Laurence LAMALLE, titulaire,
Anne LAUGIER, titulaire,
Jean-Louis PFEIFFER, suppléant,
Karim TENNAH, suppléant

SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube) :

Pascal DESROUSSEAUX, titulaire,
Martine CATERINO, suppléant.

Syndicat de la Vanne :

Aurélio VICQUERY, titulaire,
Jacky HANCKE, suppléant.

SICGTS (Transports Scolaires Aix-en-Othe) :

Nicole BARD, titulaire,
Claude MARMIER, titulaire,
Marie-Christine DESROUSSEAUX, suppléant,
Anne LAUGIER, suppléante.

SMPO (Syndicat Mixte du Pays d'Othe) :

Martine CATERINO, titulaire,
Aurélio VICQUERY, suppléant.

8 .Commissions Municipales

Pascal Desrousseaux, Maire, est président de toutes les commissions par défaut.

Vote à l'unanimité 11 voix sur 11 pour l'ensemble des élus concernant les commissions ci-dessous.

ONF :

Jean-Louis PFEIFFER, vice-président,
Jacky HANCKE, membre.

Commission Environnement – Propreté – Fleurissement – Fêtes et Cérémonies :

Laurence LAMALLE, vice-présidente,
Nicole BARD, membre,
Marie-Christine DESROUSSEAUX, membre,
Jacky HANCKE, membre,
Anne LAUGIER, membre,

Claude MARMIER, membre,

Commission Jeunesse – Sport – Associations :

Martine CATERINO, vice-président,
Nicole BARD, membre,
Anne LAUGIER, membre,
Aurélio Vicquery, membre.

Commission pompiers :

Karim TENNAH, président,
Jacky HANCKE, vice-président.

Commission Cimetière :

Martine CATERINO, vice-présidente,
Nicole BARD, membre,
Marie-Christine DESROUSSEAUX, membre,
Aurélio VICQUERY, membre.

Commission Bâtiments et Travaux :

Karim TENNAH, vice-président,
Jacky HANCKE, membre,
J - Louis PFEIFFER, membre,
Aurélio VICQUERY, membre.

Commission patrimoine :

Aurélio VICQUERY, vice-président,
Jean-Louis PFEIFFER, membre.

Commission Voirie :

Karim TENNAH, vice-président,
Jean-Louis PFEIFFER, membre,
Aurélio VICQUERY, membre,
Jacky HANCKE, membre,
Claude MARMIER, membre.

Commission Communication :

Laurence LAMALLE, vice-présidente,
Nicole BARD, membre,
M - Christine DESROUSSEAUX, membre,
Claude MARMIER, membre,
Anne LAUGIER, membre.

Commission du Budget :

Karim TENNAH, vice-président,
Martine CATERINO, membre,
Laurence LAMALLE, membre.

Commission d'Ouverture des Plis :

Karim TENNAH, vice-président,
Jacky HANCKE, membre,
Jean-Louis PFEIFFER, membre,
Aurélio VICQUERY, membre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 5 AVRIL 2014**

Le 5 avril 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal Desrousseaux, Maire.

Etaient présents : Nicole BARD, Martine CATERINO, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Jean-Louis PFEIFFER, Aurélio VICQUERY, M.Christine DESROUSSEAUX.

Etaient excusés : Claude MARMIER, Karim TENNAH.

Secrétaire de séance : M.Christine DESROUSSEAUX.

La séance est déclarée ouverte à 9 h 30.

Le Maire prend la parole pour faire une déclaration en précisant qu'à l'issue de cette lecture, il n'y aura aucun commentaire et aucune question-réponse.

« Chers collègues, je souhaite vous faire lors de ce conseil particulier qui ne comporte à l'ordre du jour qu'un seul point et aucune question diverse une déclaration solennelle. Elle sera brève et suivie d'aucun débat, ni questions réponses.

En préambule, je dois vous informer officiellement qu'un évènement nouveau important est arrivé depuis la convocation de ce conseil envoyée mardi dernier, à savoir : la démission de Mr Karim Tennah, de son poste de premier adjoint et de conseiller municipal, démission adressée dans ces termes à Monsieur le Préfet de l'Aube. Une copie de cette lettre de démission m'a été envoyée en recommandé réceptionné jeudi par Monsieur Tennah.

A ce jour, je suis, conformément à la loi, dans l'attente de l'acceptation de cette démission par Monsieur le Préfet et de ses instructions. Dans ce contexte Mr Karim TENNAH, de plein droit occupe donc pour le moment toujours ses fonctions.

Je ne ferai, en son absence aucun commentaire et je ne répondrai à aucune question sur ce sujet.

En ce qui concerne l'ordre du jour de cette réunion, à savoir « la démission du Maire », compte tenu de cet élément nouveau, sachez que ce sujet n'est plus d'actualité, je ne démissionnerai pas.

Je tiens donc à vous rassurer ainsi que l'ensemble des Bucetons et à vous rappeler les valeurs fondamentales qui doivent nous guider et pour lesquelles nous avons été élus.

Pour ce faire Je reprendrai simplement la conclusion de notre lettre de campagne adressée à chaque citoyen lors des élections :

« Bucey a retrouvé le calme et la sérénité, c'était notre engagement lors des dernières élections. Sur cet acquis nous allons pouvoir continuer à entreprendre et donner à notre commune sa vraie dimension, celle d'une commune moderne en phase avec son temps où il fait bon vivre.

Notre équipe dans le respect de la loi, et dans le respect de chacun, continuera à œuvrer pour rassembler le plus grand nombre et ensemble grâce au soutien des Bucetons, nous contribuerons au développement de notre commune et, je rajouterai : de notre communauté de commune».

Comme je l'ai souligné lors d'une récente réunion, notre action se doit d'être toujours positive. Dans cet esprit, je compte sur vous pour que notre équipe tienne ses engagements. Les événements récents vécus à la suite de l'élection du Maire et des adjoints, événements liés à des divergences d'opinion au sein de notre équipe m'ont confirmé, grâce à votre attitude constructive dans cette étape difficile à franchir que je peux compter sur votre soutien. Dans un esprit de franchise et de loyauté, nous pourrions maintenir le cap fixé ; je vous en remercie. Le témoignage spontané de nombreux Bucetons et Bucetonnnes, ces derniers jours m'a conforté dans ma décision de rester fidèle au poste, ils ont ma gratitude.

Cette mise au point nécessaire et indispensable étant faite, nous allons pouvoir commencer notre mandat sur des bases solides, je serai le garant des engagements pris auprès de nos concitoyens.

« *Il y a toujours urgence à entreprendre* », c'est ma devise,

Une convocation vous sera adressée dans les prochains jours pour une nouvelle séance de travail.

Je vous propose de retenir la date du vendredi 11 avril à 20H00

Après avoir réglé les affaires courantes dont le contenu est très chargé, nous approuverons les comptes de gestion 2013, vous approuverez les comptes administratifs 2013 concernant la commune et le service des eaux. Nous voterons le budget de la commune et du service des eaux que je vous présenterai. La même démarche sera accomplie par les membres du CCAS. L'ensemble de ces points devront être réglés pour la fin du mois et nécessiteront plusieurs réunions.

Je vous remercie de votre attention, l'ordre du jour étant épuisé, je ne ferai aucun autre commentaire qui serait hors sujet de cette réunion, et je déclare que la séance est levée. »

Deux réunions de Conseil sont programmées

- Le vendredi 11 avril à 19 h 45
- Le jeudi 17 avril à 19 h 45 (horaire à confirmer).

La séance est levée à 10 h 00.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

Le 11 avril 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Marie-Christine DESROUSSEAUX,
Pascal DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER,
Claude MARMIER, Jean-Louis PFEIFFER, Aurelio VICQUERY.

Absent : Karim TENNAH, démissionnaire.

La séance est déclarée ouverte à 19 h 45.
Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Election d'un nouvel adjoint.

Cette question ne peut être traitée ce jour, car nous sommes dans l'attente de la décision de Monsieur le Préfet concernant la demande de démission de Karim TENNAH du conseil municipal. L'élection d'un nouvel adjoint est donc reportée à une prochaine réunion du Conseil.

2/ Vote des taxes communales.

Monsieur le Maire a demandé au Percepteur une simulation d'augmentation des impôts de l'ordre de 5 000 € et 8000€, fin 2012, le résultat de fin d'exercice était de + 188084 €, fin 2013 il était de + 244 177 € (soit 56 093 € de plus). Le résultat du budget 2014 est estimé en projection à 208 745 €, déduction faite du remboursement du crédit pour le groupe scolaire. Ce dernier est calculé par rapport au nombre d'habitants, et par rapport au nombre d'enfants scolarisés dans chaque commune, ce qui représente pour Bucey environ 26 % de la participation globale. Nous devons ainsi prévoir la somme de 15 000 € payables les cinq premières années, à laquelle il faut ajouter 5 000 € environ de frais de fonctionnement supplémentaires de l'école, et environ 3 000 € occasionnés par le coût de la réforme des rythmes scolaires. Ce qui fait un total de 23 000 € supplémentaires pour l'école, il nous resterait donc sur les 56 000 € excédentaires en 2013, 33 000 € disponibles, utilisés pour moitié par des dépenses imprévues, et moitié pour des emprunts servant à financer les travaux à venir : notre capacité d'endettement est donc d'environ 16 000 € par an. Les travaux de voirie sont les plus urgents, il conviendra donc de prévoir un crédit sur 10 ans pour l'ensemble des travaux. Au vu de ces chiffres, et après les simulations précitées, Monsieur le Percepteur nous incite à augmenter les impôts fonciers, décision à laquelle M. le Maire n'adhère pas et choisit de ne pas faire subir aux habitants cette augmentation en 2014, préférant laisser passer une année afin de prendre du recul. Une étude de l'ensemble des travaux à réaliser sera établie en 2014 ; à noter par exemple, que le classement de l'église aux Monuments Historiques permettrait l'obtention de subventions, une partie de la toiture devra être refaite dans les années à venir.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3/ Office National des Forêts : travaux prévus en 2014.

Chaque année, l'ONF nous faire parvenir une prévision budgétaire : elle était de l'ordre de 2 758,64 € pour l'année 2013, et est de 2 679,37 € H.T. pour 2014.

Une délibération est demandée pour voter le montant de ces travaux : elle est adoptée à l'unanimité.

A noter que sur 1,3 kilomètre en direction de Chenegy, les abords de la route doivent être dégagés sur cinq mètres de large, désormais à la charge de la commune de Bucey.

4/ Adhésion de la commune des Sièges (Yonne) au Syndicat de la Vanne.

Monsieur le Maire nous fait lecture du courrier adressé par la commune des Sièges, en date du 14/02/2014, demandant son adhésion au Syndicat de la Vanne (qui œuvre à l'entretien des rives de la Vanne sur 284 kilomètres). Aucune objection n'est faite quant à cette adhésion, sachant que d'ores et déjà il est décidé que le Syndicat de la Vanne sera régi à partir de 2015 par la Communauté de Communes.

Voté à l'unanimité.

5/ Election de deux titulaires et deux suppléants au Syndicat de la Vanne.

Par erreur, nous avons élu lors de la dernière réunion de Conseil, un seul titulaire et un seul suppléant, alors qu'il convient d'en nommer deux de chaque.

Aurélio Vicquery était titulaire, Jean-Louis Pfeiffer est nommé titulaire également, Jacky Hancke était suppléant, Pascal Desrousseaux est nommé suppléant également.

6/ Contrats à renouveler pour Madame BEROST et Madame MANTEAU.

Le contrat de Madame BEROST est à renouveler pour une période d'un an, à raison d'une heure de travail hebdomadaire : cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le contrat de Madame MANTEAU est à renouveler pour une période de 1 an, à raison de 26 heures de travail hebdomadaires : décision également adoptée à l'unanimité.

7/ SPL Xdémat :

- Changement de la durée de la convention : la dématérialisation concerne toute opération effectuée par la Commune via la Préfecture (signature électronique). A cet effet la durée du contrat était initialement de... 99 ans, durée ramenée à trois ans, ce qui permet de dénoncer le contrat ou d'y apporter des avenants beaucoup plus facilement.
Délibération votée à l'unanimité.
- Désignation d'un représentant : du fait que nous sommes, par ce contrat, actionnaires de la société Xdemat, (par l'achat d'une action à 15 €), il nous faut nommer un représentant, qui peut par exemple assister aux assemblées générales : Monsieur le Maire se propose, et sa candidature est acceptée à l'unanimité.

8/ Subventions aux associations.

Rappel des subventions allouées pour l'année 2013 aux associations :

1 250 € pour le FC Bucey, 1 000 € pour l'Association d'Animation + 400 € exceptionnels pour l'organisation des jeux médiévaux, 1 000 € pour l'ASPBO, et 150 € pour l'Amicale des Pêcheurs.

Pour 2014, une nouvelle association voit le jour : l'Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole de Bucey-en-Othe, qui demande dans un courrier adressé à la Mairie, une subvention de 300 € pour ses frais de fonctionnement, soit l'achat de vaisselle et la préparation d'un buffet, en vue d'une manifestation prévue dans l'année. Cette somme lui est accordée, sachant que 97,20 € en seront déduits car la commune a la possibilité de commander la vaisselle directement chez un fournisseur qui propose un prix intéressant, et sachant que l'association a proposé à la mairie de prêter cette vaisselle en cas de besoin ultérieur.

La subvention à l'ASPBO reste de 1 000 €.

La subvention à l'Association d'Animation reste de 1 000 € également.

Par contre M. le Maire propose que l'Amicale des Pêcheurs, qui n'a fait aucune demande et ne concerne qu'un seul buceyon, ne reçoive que 50 €.

Le FC Bucey se voit octroyer pour sa part, la somme de 1 350 €.

9/ Délibération sur la possibilité de créer un deuxième point d'arrêt de bus.

Une habitante du chemin de Vaurancher (à la sortie de Bucey direction Vauchassis), nous fait parvenir sa demande pour installer un point d'arrêt de bus (école primaire) à proximité de chez elle, l'un de ses enfants étant obligé, à la rentrée prochaine, de se rendre seul à l'arrêt de car : en effet, elle ne pourra pas l'y accompagner pour cause de changement d'horaires de travail.

Il s'agit donc de faire une demande officielle auprès des Services des Transports Scolaires, qui nous fera connaître son acceptation, et l'incidence causée par cet arrêt supplémentaire au niveau du coût, qui sera à supporter par la Commune.

Par ailleurs, au niveau du car des collèges, (arrêt situé au carrefour des rues Jean-Thomas Bonnemain, de l'Eglise et de la Croix St Abdon) un habitant s'est plaint du dérangement occasionné par les élèves du lycée qui attendent, un peu bruyamment, leur car, non pas à l'arrêt prévu à cet effet, mais plus haut

dans la rue. En effet, pour éviter une manœuvre, le car ramasse les élèves à un endroit non conventionné au lieu de s'arrêter à l'abribus. Nous allons donc joindre à notre demande d'arrêt supplémentaire, celle de modifier le circuit du car pour lui permettre de ramasser les élèves à l'endroit prévu.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

10/ Point sur le CCAS.

Du fait de la modification de la composition du Conseil Municipal, il convient de reformer un nouveau CCAS : les membres du Conseil deviennent donc : Nicole BARD, Claude MARMIER, Martine CATERINO et Pascal DESROUSSEAUX.

Concernant les membres extérieurs au Conseil, en font toujours partie :

Marie-Thérèse DESCHAMPS, Réjane MILLEY, et Carmen PETIDENT.

Nous devons donc élire un quatrième membre extérieur, ce qui sera fait lors de la prochaine réunion du CCAS.

11/ Questions diverses.

a/ Commission communale des Impôts Directs.

Le Centre des Impôts désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants parmi les habitants de la commune, donc y payant leurs impôts fonciers, ou bien possédant une résidence secondaire pour laquelle ils s'acquittent également d'un impôt. Ils ont pour mission, lorsqu'ils sont dépêchés par le Service des Impôts, de contrôler la bonne correspondance entre les biens déclarés au fisc et la réalité des aménagements intérieurs des habitations.

Soit l'on établit une liste de personnes susceptibles d'accepter de se prêter à cette mission, soit l'on laisse le soin au Service des Impôts de désigner lui-même ces personnes, sachant que de toute façon, parmi la liste que l'on fournit, eux seuls ont le pouvoir de désigner les dits commissaires.

Monsieur le Maire se rapproche de ces services afin d'obtenir davantage de renseignements, et ainsi répondre en toute connaissance de cause à cette demande, Dans cette attente, Une liste a été préétablie par le conseil.

b/ Communauté de Communes :

Mercredi 16/04, il faut présenter à la CDC un président et un vice-président pour représenter la commune de Bucey. Le temps légal pour présenter les candidats étant de trois jours ouvrés avant la date du vote, nous devons répondre pour lundi 14/04.

c/ Feux d'artifice, formation des artificiers.

Trois personnes à Bucey remplissent le rôle d'artificier : Jacky Hancke, Jean-Louis Pfeiffer, et Stéphane Pellegrini. De nouvelles normes nous obligent à faire suivre une formation à ces trois personnes. Elle peut se dérouler sur trois ans en présentant une personne par an. Coût de la formation : entre 150 et 200 € sur deux jours. Il est décidé de présenter Jean-Louis Pfeiffer pour l'année 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014

Le 17 avril 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE,
Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Jean-Louis PFEIFFER, Aurelio VICQUERY.

Absents excusés : Marie-Christine DESROUSSEAUX (première partie de réunion),
Laurence LAMALLE.

Délégations de vote : Marie-Christine DESROUSSEAUX donne pouvoir à Martine CATERINO,
Laurence LAMALLE donne pouvoir à Pascal DESROUSSEAUX.

La séance est déclarée ouverte à 19 h 45.
Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Election d'un nouvel adjoint.

La démission de Karim Tennah du conseil municipal ayant été acceptée par Monsieur le Préfet (courrier en date du 14/04/2014), nous procédons à l'élection d'un nouvel adjoint.

Il s'agit d'abord de décider si l'on continue de gérer la commune avec seulement deux adjoints, ou bien si l'on procède au remplacement de Karim Tennah en élisant un troisième adjoint. Monsieur le Maire propose de conserver le nombre de trois adjoints, sa décision est adoptée à l'unanimité.

Il s'agit ensuite de décider si l'on réélit un 1er adjoint (Article 144), ou bien si l'on décline la hiérarchie établie, le 2e adjoint devenant 1er adjoint, le 3e adjoint devenant 2e adjoint, et le 3e adjoint étant installé après élection.

Jean-Louis PFEIFFER se déclare contre cette deuxième solution, faisant savoir qu'il se présente au poste de 1er adjoint. Il est alors procédé à un vote, à la suite duquel 7 personnes sont contre la procédure de l'article 144, et 3 personnes sont pour.

N'étant pas satisfait de ce résultat, Jean-Louis PFEIFFER présente alors sa démission à Mr le Maire. Après une discussion durant laquelle il nous expose ses raisons d'interrompre sa tâche au sein du conseil municipal, et ne changeant pas d'avis malgré nos objections, il quitte la séance.

Il est alors procédé à l'élection du 3e adjoint : Monsieur le Maire pressent pour ce poste Aurélio VICQUERY, qui accepte, et son élection est votée à l'unanimité, par 9 voix pour.

2/ Délégations du Maire au nouvel adjoint.

En qualité de 3e adjoint nouvellement élu, Aurelio VICQUERY se voit attribuer les délégations qui incombent à Karim TENNAH, à savoir :

La gestion technique des bâtiments communaux,
Le suivi administratif des dossiers,
La voirie,
La sécurité.

3/ Modifications des commissions :

3a/ Titulaires et délégués auprès des syndicats intercommunaux.

- Modification commission SIGRS :

Nicole BARD, titulaire,
Laurence LAMALLE, titulaire,
Anne LAUGIER, titulaire,
Pascal DESROUSSEAUX, suppléant,
Claude MARMIER, suppléant.

3b/ Commissions municipales.

- Modification commission ONF :

Jacky HANCKE, vice-président,
Jean-Louis PFEIFFER, membre extérieur au conseil.

- Modification commission Pompiers :
Jacky HANCKE, vice-président,
Aurelio VICQUERY, membre.

- Modification commission Bâtiments et Travaux :
Aurelio VICQUERY, vice-président,
Jacky HANCKE, membre.

- Modification commission Patrimoine :
Aurelio VICQUERY, vice-président,
Martine CATERINO, membre.

- Modification commission Voirie :
Aurelio VICQUERY, vice-président,
Jacky HANCKE, membre,
Claude MARMIER, membre.

- Modification commission du Budget :
Martine CATERINO, vice-président,
Laurence LAMALLE, membre,
Aurelio VICQUERY, membre,
Nicole BARD, membre.

- Modification commission d'Ouverture des Plis :
Aurelio VICQUERY, vice-président,
Jacky HANCKE, membre,
Nicole BARD, membre,
Martine CATERINO, membre.

4/ Vote du compte de gestion de la commune et du service des eaux 2013.

Analyse et approbation des chiffres fournis par la Trésorerie d'Estissac :

Budget principal de la commune :

Résultat au 31/12/2012 :	188 084,84
Investissement :	4 012,84
Fonctionnement :	52 079,58
Résultat de l'exercice 2013 :	56 092,42
Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	244 177,26

Budget du service des Eaux :

Résultat au 31/12/2012 :	97 814,19
Investissement :	- 23 656,70
Fonctionnement :	8 824,70
Résultat de l'exercice 2013 :	- 14 832,00
Résultat de clôture de l'exercice 2013 :	82 982,19

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

5/ Approbation des comptes administratifs 2013 de la commune et du service des Eaux.

Nous procédons à la comparaison entre les chiffres fournis par la Perception, et la présentation générale du budget par la Commune de Bucey-en-Othe : pas d'objection à observer, les comptes

administratifs sont approuvés à l'unanimité.

6/ Vote du budget 2014 de la commune et du service des eaux.

. Budget de la commune :

Section de fonctionnement : prévision dépenses	271 574,00
prévision recettes	480 339,00

Section d'investissements : prévision dépenses	79 027,00
prévision recettes	79 027,00

Total du budget : dépenses	350 601,00
recettes	559 366,00

La différence de 208 765,00 € représentant le résultat excédentaire au 31/12/2014.

. Service des Eaux :

Section d'exploitation : prévision dépenses	36 805,03
prévision recettes	115 678,91

Section d'investissement : prévision dépenses	6 524,91
prévision recettes	10 708,46

Total du budget : dépenses	43 329,94
recettes	126 387,37

La différence de 83 057,43 représente le solde excédentaire au 31/12/2014.

Après examen des principaux postes dans le détail, ce budget est adopté à l'unanimité.

7/ Questions diverses.

Elections communautaires.

Monsieur le Maire nous informe que la Communauté de Communes a procédé mercredi 16/04/14 à l'élection de ses 25 membres.

Annie DUCHENE, qui était candidate à la présidence, a été élue par 20 voix sur 25.

Mise en place du bureau, élection des 4 vice-présidents :

Monsieur Philippe COTEL pour les finances et le budget,
Monsieur Didier LEPRINCE pour le Développement Economique et le Territoire,
Monsieur J.P. VEREECKE, pour gestion des déchetteries et Environnement,
Monsieur Pascal DESROUSSEAUX pour le développement Social.

La Communauté de Communes a également procédé à l'élection des membres du SMPO (Syndicat Mixte du Pays d'Othe). Pascal DESROUSSEAUX a été élu membre pour BUCEY comme l'ensemble des maires faisant partie de la communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2014

Le 16 mai 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est déclarée ouverte à 20 h 00.
Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Organisation des élections européennes.

Dimanche 25 mai auront lieu les élections européennes (vingt-trois listes).

Ouverture du bureau de vote de 8 h 00 à 18 h 00.

Nous procédons à la composition du bureau de vote, comprenant comme habituellement un président, deux assesseurs, une secrétaire, ainsi que les personnes remplaçantes.

2/ Cimetière.

Martine CATERINO nous fait lecture d'un courrier de M Christian DECLERQ, ancien habitant de Bucey, concernant la concession qu'il a réservée (et réglée) pour avoir une place au cimetière de Bucey. En effet il est important pour lui d'occuper une tombe placée à côté de celle de ses parents.

Malheureusement, cette concession lui avait été accordée, en toute bonne foi mais sans précaution préalable concernant l'aval de la Préfecture, par le conseil précédent. Or l'emplacement concerné n'est pas libre et doit d'abord bénéficier d'une autorisation de relevage. Malgré les deux procédures engagées précédemment, en 2006 et 2008, ces procédures n'ayant pas abouti, il ne peut donc disposer pour l'instant de cet emplacement.

La Commission Cimetière se réunit très prochainement afin de définir les priorités parmi les tombes nécessitant un relevage, sur une échéance de 5 ans, et va tout mettre en œuvre pour que cette tombe soit prioritairement accessible à M DECLERQ, sachant qu'en l'état actuel elle est sous concession à perpétuité et ne présente pas un caractère prioritaire (danger d'effondrement).

3/ Travaux de la commune.

A /Dossier sécurité voirie, après réactualisation du devis de l'entreprise Signature (devis retenu par le conseil en 2013 , ajout de panneaux en certains endroits, pose d'un miroir à la sortie du chemin du lavoir, zébras à matérialiser, ...), nous avons renvoyé le devis final accepté, pour une somme de 15716€HT soit 18859 € TTC.

Ce dossier comprend la pose de trois coussins berlinois ainsi que la mise aux normes de la signalétique dans le village.

Nous obtiendrons pour ce dossier un montant de subvention de 6862€

B/ Nous avons demandé un devis complémentaire pour la pose de deux nouveaux panneaux indicateurs : mairie /église, et château. Montant 194 € TTC, devis accepté à l'unanimité.

C/ Aménagement du bâtiment de la mairie.

Peinture –L'entreprise Régis Multiservices avait été retenue en 2013 :
1er devis accepté pour la cloison : les travaux sont terminés.

2e devis initial en instance pour le reste des travaux : 3 660 €HT, auxquels il faut ajouter : 1 020€ pour le plafond non prévus dans le devis initial, ce qui fait un total de 4 680 €HT. Régis Multiservice accepte de revoir ce devis, et finalement nous l'accorde pour un montant total de 4 420 € HT. (5304€ TTC)

Nous décidons de poursuivre les travaux avec cette entreprise. L'entreprise Rénov service nous proposait la même prestation pour un montant de 8830€ HT

Electricité : dossier confié à l'entreprise AM2E, la facture est identique au devis accepté en 2013. Un avenant est à l'étude pour la mise en place d'un poste informatique nécessitant plus de câblage que le devis initial ainsi que le remplacement des deux radiateurs électriques dans l'annexe de la future salle (3546.66€HT pour la dernière tranche de travaux à réaliser).

Plomberie : pas d'écart non plus entre le devis initial et l'actualisation du devis hormis le changement de TVA , dossier suivi par l'entreprise Hydrotherm.(montant (471.03€ HT)

Menuiseries : l'architecte des Bâtiments de France ayant refusé le projet de porte en alu prévue pour remplacer la porte existante d'accès à la nouvelle mairie, nous avons alors redemandé des devis pour des portes en bois à quatre entreprises différentes : l'entreprise Bauer propose un devis à 3264,15€HT (porte alu avec petits bois), l'entreprise Maes propose un devis à 3864€HT, Menuiserie en Othe un devis à 3646,62 €HT, et l'entreprise Vincent un devis à 2850€HT. Ce dernier est adopté à l'unanimité, sachant que cet artisan s'applique, en outre, à reproduire à l'identique la porte existante.

Mobilier : nous avons apporté une modification à la première implantation des bureaux, (problèmes de luminosité) et avons alors demandé un nouveau devis à Buro 10, qui se monte à 4854.35 €HT devis moins élevé que le devis initial adopté en 2013 (5000€HT).

Carrelage : nous avons également réétudié les devis précédents, en demandant à LS Carrelages, qui propose un devis de 3 442 €, à l'entreprise Martinot (Vauchassis), qui propose un devis à 3 431 €, et un troisième à Franck Vicquery qui propose un devis à 3 006 € (les prix s'entendant hors taxes).

Aurélio Vicquery adjoint, conformément à la loi, s'absente de la salle le temps de la délibération et du vote, étant parent avec un entrepreneur précité,

Le conseil décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise Franck Vicquery dont la prestation répond à l'ensemble des critères demandés et comprend en plus l'abattage d'une cloison dans la salle annexe. Ce devis avait été réceptionné avant les deux autres devis.

Par ailleurs le conseil décide que les travaux seront supervisés pour la bonne forme par le maire et Jacky Hancke et que Mr Vicquery ne prendra aucune participation au suivi des travaux de carrelage.

Nous avons obtenu une subvention de 5594 ,54€ pour la mise en accessibilité intérieure du bureau de la mairie.

L'ensemble des devis est adopté à l'unanimité.

4/ Election d'un délégué au Syndicat de la Vanne.

Nous devons procéder au remplacement de Jean-Louis Pfeiffer qui était délégué titulaire.

La composition des délégations est donc remodelée comme suit :

Titulaires : Aurélio Vicquery et Pascal Desrousseaux,

Suppléants : Jacky Hancke et Marie-Christine Desrousseaux.

5/ Choix des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Lors d'un précédent conseil, nous avons réfléchi à la conduite à tenir : soit nous propositions des noms de personnes, habitant Bucey ou y possédant une résidence secondaire, pour être déléguées auprès des services des Impôts Directs afin de contrôler la conformité des habitations en regard des taxes

foncières facturées aux habitants.

Soit nous ne faisons aucune proposition, et dans ce cas le service des Impôts nomme lui-même les personnes qu'il souhaite désigner pour cette tâche.

Le conseil n'a pas statué sur la mise en place d'une liste nominative.

6/ Fêtes et cérémonies: organisation Fête des Mères et 14 juillet, feu d'artifice.

Fête des mères : les mamans ont reçu une invitation dans leur boîte aux lettres, elles sont attendues samedi 24 mai à 17 h 30 à la mairie pour une petite réception en leur honneur.

14 juillet : nous mettons en place le calendrier suivant :

Le 13 juillet au soir, apéritif dans la cour de la mairie, offert par la municipalité, suivi de la traditionnelle retraite aux flambeaux, puis d'un feu d'artifice sur le stade.

Le jour du 14 juillet : nous proposons un buffet à midi, au cours duquel nous avons l'intention de faire venir quelques musiciens, puis nous laisserons l'après-midi se dérouler dans la bonne humeur.

Les invitations seront distribuées fin juin ; la municipalité se propose d'offrir comme l'an dernier le fromage, les vins, le pain, et demandera à chacun d'apporter sa participation culinaire.

Fleurissement : nous avons procédé à la confection des jardinières de fleurs, aux plantations dans les tonneaux répartis dans le village, et allons poursuivre par l'embellissement de certaines parties du village qui sont encore un peu « tristes ».

7/ Questions diverses.

A/ Association Foncière Fontvannes/Bucey :

Il est programmé, en accord entre les deux communes, l'acquisition d'une niveleuse nécessaire pour entretenir les chemins communaux. Le prix étant de 11 000 € HT, la commune de Bucey se propose de régler une participation de 2 500 €, sous réserve que Fontvannes en fasse de même, ce qui porterait la participation de l'Association Foncière à 6 000 €.

b/ Transport scolaire, car des collégiens :

Il s'avère que le car transportant les lycéens s'arrête de manière aléatoire en dehors des arrêts bus pour déposer ou prendre les élèves, il sera nécessaire de créer et matérialiser deux nouveaux arrêts pour sécuriser ce ramassage, qui seront répartis rue Neuve.

Quant au transport des élèves de primaire, notre demande d'arrêt supplémentaire à la sortie de Bucey vers Vauchassis est en cours d'examen par le Conseil Général. Un élément nouveau nous est parvenu : il faut que le car puisse faire demi-tour en toute sécurité, il emprunterait alors la rue du Petit Chaast, à l'extrémité de laquelle il peut effectuer sa manœuvre.

C/ Demande de la part du FC Bucey :

Le club de foot demande à la commune une participation à la construction d'une extension des vestiaires, d'environ 10 m2 afin de créer un « coin-buvette ». Monsieur le Maire examinera cette demande . La zone est classée non constructible, une étude s'impose au près des services compétents.

D/ SIGRS :

Laurence Lamalle présidente nous rend compte des différentes réunions qui ont eu lieu :

. Il a été procédé à la composition du Bureau.

. Le budget a été voté, il apparaît en excédent par rapport aux prévisions, la somme excédentaire a été répartie entre les communes.

. Le regroupement compte actuellement 162 élèves (34 à Bucey, 41 à Messon, 87 à Fontvannes).

. Le coût d'un élève est actuellement de 179 € par habitant, et de 1 649 € par élève.

. Le problème des rythmes scolaires est toujours à l'étude, il est difficile de trouver une solution

sensée, en prenant en compte tous les paramètres qu'entraîne un tel remaniement et l'évolution de la législation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 juin 2014

Le 20 juin 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX,
Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE,
Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absente excusée : Anne LAUGIER.

Anne LAUGIER donne pouvoir à Laurence LAMALLE pour l'élection des délégués représentant le collège électoral des élections sénatoriales.

La séance est déclarée ouverte à 20 h 00.
Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

1/ Election des délégués représentant le collège électoral des élections sénatoriales.

Nous faisons partie des communes de moins de 1 000 habitants, à ce titre nous devons élire un délégué, et trois suppléants. Monsieur le Maire se propose au poste de délégué, et présentent les trois adjoints aux postes de suppléants.

Nous procédons au vote :

Election du délégué : Pascal DESROUSSEAUX est élu à l'unanimité, par 9 voix pour.
Election du 1er suppléant : Aurelio VICQUERY est élu à l'unanimité, par 9 voix pour.
Election du 2ème suppléant : Martine CATERINO est élue à l'unanimité, par 9 voix pour.
Election du 3ème suppléant : Laurence LAMALLE est élue à l'unanimité, par 9 voix pour.

2/ Modification du montant d'une subvention pour une des associations (AEEB).

L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole de Bucey-en-Othe devait bénéficier d'une subvention de 300,00 €, moins 97,20 € pour l'achat de la vaisselle qui devait être effectuée directement par le Conseil auprès de la CAMIF (soit une subvention finale de 202,80€) ; or cet établissement n'ayant pu remplir son contrat en temps et en heure, l'association s'est alors tournée elle-même vers un autre fournisseur. Il nous appartient donc d'octroyer 300,00 € à l'AEEB, et modifier en conséquence les chiffres du budget.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3/ Nomination des membres de la CCID .

Nous devons établir pour la Direction des Impôts une liste de 12 titulaires et 12 suppléants étant appelés à faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs ; cette tâche s'avérant plutôt délicate, nous avons décidé de ne fournir aucune liste, laissant aux services des Impôts le soin de

nommer eux-mêmes les personnes désignées.

Or par un récent courrier, nous sommes informés de l'insolvabilité de notre réponse, l'avis de la commune devant être exprimé. Nous devons donc établir notre liste, dans laquelle la Direction des Impôts fera ensuite son choix.

Monsieur le Maire nous présente les noms qu'il a retenus, et après examen de ceux-ci nous donnons notre approbation.

4/ Organisation du 14 juillet.

La livraison du barnum se fera dimanche 13 au matin, nous procéderons ensuite aux décorations dans la cour de la mairie.

La présence d'un musicien (accordéoniste) nous est confirmée par Aurelio VICQUERY pour le repas et l'après-midi du 14 juillet.

Tous les événements se dérouleront sur la seule journée du 14 juillet, par souci de sécurité : en effet il nous faut tenir compte de la finale de la Coupe du Monde de Football qui a lieu la veille au soir et qui provoquera certainement beaucoup de déplacements, et d'abus de tous genres.

Nous prévoyons donc un repas le lundi midi, auquel nous convierons particulièrement les aînés de notre village (cette action ne se déroulant pas dans le cadre du CCAS, comme il en a été décidé lors de sa précédente réunion du CCAS), et nous passerons l'après-midi en musique, avant de suivre, le soir, la retraite aux flambeaux, et d'assister au feu d'artifice, qui sera tiré sur le stade comme à l'habitude.

Les invitations seront distribuées fin juin, avoir d'obtenir les réponses des personnes désirant participer, le repas étant « tiré du sac ».

5/ Projet de construction d'une buvette au stade par l'association du FC,Bucey.

Suite au courrier de Mr Michel PRUNIER demandant à la commune sa participation financière à la construction d'une buvette adjointe aux vestiaires du stade, Mr le Maire estime prudent pour le moment d'attendre de connaître le coût final des travaux engagés pour la mairie, avant de projeter des frais supplémentaires, cette dépense n'a pas été prévue au budget 2014.

Il n'est pas besoin de demande de permis de construire, une simple déclaration de travaux suffit, tacitement Mr le Maire est favorable à ce projet, sous réserve de vote par le conseil municipal.

En outre, cette structure pourrait par ailleurs bénéficier à l'intercommunalité lors de manifestations sur notre stade et apporter un « plus » dans le cadre d'un éventuel projet d'un terrain multisports ouvert à tous en remplacement du tennis existant.

Nous pensons qu'il est nécessaire dans l'immédiat d'organiser une réunion « technique » entre la commission Travaux de la commune, et les représentants du FC,Bucey afin de déterminer le type de construction en fonction des besoins recensés, le coût précis de cette construction, et réfléchir à son élaboration pour arriver à un ensemble le plus esthétique possible.

6/ Questions diverses.

- Monsieur le Maire nous fait lecture de la réponse du Conseil Général concernant notre demande d'arrêt supplémentaire pour le car des écoles primaires.

Demande qui nous est refusée, pour deux motifs : il faut un minimum de trois élèves qui pourraient bénéficier de ce service, et d'autre part la distance requise entre l'arrêt demandé et les arrêts existants (1 500 mètres minimum), est ici insuffisante (1 300 m).

- Concernant le projet d'achat d'une niveleuse en partenariat avec la commune de Fontvannes, cet achat a été effectué et son utilisation s'avère satisfaisante, le chemin de Cliquat a été reprofilé. Nous remercions Régis Vancy et Pascal Toulouse membres de l'association foncière pour leur collaboration à l'entretien des chemins communaux.

La séance est levée à 22 h 20.